

DATE DE PUBLICATION : 12/02/2024

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le Directeur Régional de l'Île-de-France
au Directeur départemental du Val-de-Marne et à son adjoint**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis DELABY, Directeur départemental du Val-de-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Nicolas CORTINOVIS, adjoint au Directeur départemental du Val-de-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Créteil et des bureaux d'accueil et d'information d'Ivry-sur-Seine et Vincennes qui lui sont rattachés.

M. Denis DELABY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Créteil, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

M. Denis DELABY peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Créteil et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 12 février 2024

Jean-Pascal PREVET